Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024 Publication : 22/03/2024

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon** 

## DECISION DU MAIRE N° 2024-D021

## Espace de loisirs - Réhabilitation sanitaire aire de pique-nique

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Vu la vétusté des sanitaire de l'espace de loisirs, situés sur l'aire de pique-nique,

Considérant qu'il est nécessaire de proceder à la réhabilitation des sanitaires,

## **DECIDE**

<u>Article n° 1 : La société ROUSIER Denis, dont le siège social est situé à Lhomme - la Croix Percée - est retenue pour la réhalisation des travaux de plomberie dans les sanitaires de l'aire de pique-nique situés sur l'espace de loisirs.</u>

Article n° 2 : Le montant de ces travaux s'élève à 3 886€ hors taxes soit 4 663.20€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 22/03/2024 Le Maire,

Monique TROTIN